

DECLARATION ELECTION CYTOYENNETE ITALIENNE

Bureau : Secteur Services démographiques – Etat Civil - Bureau de citoyenneté

Réfèrants: CERUTTI Stefania – TURELLO Daria

Résponsable: BISSOLINO Maria Metella

Adresse: Via De Amicis, 8

Tel. +39 0141 399607 – 399606

Fax +39 0141 399609

Horaires: du Lundi au Vendredi h. 08,30 – 12,30
Mardi et Jeudi 14,00 – 16,00 par rendez-vous

EXIGENCES

L'étranger, né en Italie, qui y habite légalement sans interruption jusqu'à 18 ans, devient citoyen italien s'il va déclarer, dans un an de la majorité, de vouloir acquérir la citoyenneté, devant l'officier de l'Etat civil du commun de résidence.

DOCUMENTS A PRESENTER

- Document d'identité
- Réception bulletin de virement postal, paiement de Euro 200,00, à verser au Ministère de l'Intérieur établi par la Loi n. 94/2009

DOCUMENTATION AQUISE PAR LE BUREAU

- Copie complète de l'acte de naissance
- Documentation relative à la régularité du séjour en Italie de la naissance à l'âge de 18 ans
- Certificat historique de résidence dans le commun d'Asti / dans les communs italiens

PROCEDURE

On doit se présenter personnellement, par rendez-vous aussi téléphonique, chez le Bureau de citoyenneté

Frais

Euro 200,00 comme susmentionné

Règlements

Loi n. 555/1912 – 151/1975 – 123/1983 – 180/1986 – 91/1992 – Décret du Président de la République PR 572/1993 – Loi n. 379/2000 – Loi n. 94/2009